

**Sujet:** [INTERNET] Enquête publique : Centrale Biogaz de la Ribière

**De :** Dominique NICOLAS CRA <dominique.nicolas@eelv.nouvelle-aquitaine.fr>

**Date :** Wed, 24 Oct 2018 16:47:40 +0200

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

**Copie à :** groupe eelv <groupe.eelv@nouvelle-aquitaine.fr>

## A l'attention du Président de la Commission d'enquête

Monsieur le Président,

Veillez trouver en pièce jointe, l'avis du groupe des élus écologistes du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine sur le projet de Centrale Biogaz de la Ribière

Bien respectueusement



Conseil régional d'Aquitaine

14 rue François de Sourdis

33077 Bordeaux cedex

Tel : 05 57 57 02 30

[groupe.eelv@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:groupe.eelv@nouvelle-aquitaine.fr)

<b>Avis groupe élus écologistes conseil régional.pdf</b>	<b>Content-Type:</b> application/pdf <b>Content-Encoding:</b> base64
--	---





Conseil régional d'Aquitaine  
14 rue François de Sourdis  
33077 Bordeaux cedex  
Tel : 05 57 57 02 30  
groupe.eelv@nouvelle-aquitaine.fr

Bordeaux, le 24/10/2018

## **Objet : Enquête publique du projet de Centrale Biogaz de la Ribière**

Monsieur le président de la commission d'enquête

Depuis l'éveil de l'écologie dans les années 70 du fait des graves atteintes à l'environnement et à la santé humaine causées par notre modèle économique, les écologistes ont proposé depuis longtemps que la stratégie énergétique se décline suivant 3 piliers fondamentaux :

- La sobriété énergétique
- l'efficacité énergétique
- le développement des énergies renouvelables afin d'abandonner définitivement les énergies fossiles et fissiles.

Loin de suivre ce chemin vertueux, l'addiction du système économique aux énergies fossiles a, au contraire, aggravé la situation, amenant l'Humanité vers le chaos climatique à court terme, comme le dernier rapport du GIEC le démontre, si les mesures d'atténuation du dérèglement climatique ne sont pas prises très rapidement.

S'il faut s'adapter à la nouvelle donne climatique, il faut aussi et prioritairement réduire drastiquement les émissions de Gaz à effet de serre par la mise en œuvre du triptyque sobriété-efficacité-énergies renouvelables, base de la transition énergétique.

La méthanisation est l'une des énergies renouvelables les plus prometteuses, qui, à l'échelle de quelques dizaines d'années pourrait fournir une part substantielle de gaz, en remplacement du gaz fossile. Celui-ci est responsable de 25% des émissions de gaz à effet de serre en France. Sa substitution par du biogaz est un levier essentiel pour atteindre la neutralité carbone de la France en 2050.

Des scénarios de fourniture de gaz à 100% par le biogaz ont été récemment élaborés, notamment par l'ADEME, mais ces 100 % ne seront atteignable que si on réduit très fortement le recours à l'usage du gaz par la sobriété et l'efficacité énergétiques et en le réservant à des usages très spécifiques.

Le groupe des élus écologistes est donc favorable au développement de la méthanisation sur les territoires de la Nouvelle-Aquitaine et d'ailleurs, il agit en ce sens, au travers de l'élaboration et l'application des politiques régionales dans ce domaine. Ainsi, entre autres, la Région a, depuis 2012, suscité et accompagné la création des TEPOS, Territoires à Energie POSitive en Nouvelle-Aquitaine. Les TEPOS déclinent la transition énergétique sur leur territoire. Projets de territoires et territoires en projets se font ainsi écho et entrent en résonance et en synergie. Ce sont les acteurs de ces territoires qui sont porteurs de la dynamique de la transition.

En effet, la transition énergétique n'est pas que l'affaire des énergéticiens et des experts, elle est avant tout celle des citoyens, des collectivités et plus généralement de l'ensemble des acteurs des territoires de notre région. Nous devons donc œuvrer pour une appropriation collective de cette transition. Or, le projet de Centrale biogaz de la Ribière est la négation de cette appropriation.

Ce projet n'est en aucun cas un projet de territoire mais celle d'un opérateur privé, qui a repéré opportunément un site lui paraissant favorable pour sa stratégie financière de développement. C'est le parfait contre-exemple de ce qui ne faut pas faire pour la transition énergétique de nos territoires.

Cette installation est en effet surdimensionnée en capacité de traitement. Cette surcapacité entraîne de facto l'opérateur à étendre considérablement son périmètre de chalandise, transformant ainsi son installation en aspirateurs de matières organiques. Dès lors les nuisances du trafic des camions amenant d'un côté ces matières, de l'autre transportant vers l'extérieur les digestats, sont inévitables pour les riverains.

Quant à l'épandage du digestat à près de 150 km de l'installation du méthaniseur, c'est une aberration. Comment prétendre en effet sérieusement lutter contre les émissions de GES par la méthanisation, si en même temps, on augmente ces émissions par le transport routier.

Il y a encore quelques années, les élus écologistes faisaient la promotion de la méthanisation sous le regard ironique de leurs interlocuteurs. C'était le temps où cette technologie ne paraissait pas assez compétitive alors qu'elle était mature depuis longtemps. Aussi les élus écologistes sont bien placés aujourd'hui pour donner un avis circonstancié sur le projet de Centrale Biogaz de la Ribière.

Aussi, au vu de tout ce qui précède, le groupe écologiste et citoyen au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine donne un avis défavorable à ce projet.

Le co-président du groupe  
Jean-Louis Pagès

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'J' followed by a series of loops and a final 'P'.

La co-présidente du groupe  
Léonore Moncond'huy

A handwritten signature in black ink, featuring a large, elegant 'L' and 'M' followed by a long, horizontal flourish.